

BOÎTE À OUTILS

911

Catéchuménat des adultes



À L'USAGE DES PAROISSES

**Pour la mise en œuvre
du catéchuménat
dans l'archidiocèse de Montréal**

Catéchuménat 911

À l'intention des secrétaires et des bénévoles réceptionnistes en paroisse.

L'accueil des demandes



Qui ne se souvient pas d'avoir été accueilli-e généreusement et/ou affectueusement?

D'où l'importance de prendre son temps pour...

- Accueillir et écouter;
- Répondre adéquatement.

Il est préférable de ne pas donner d'indications sur la durée de la démarche en disant que la personne qui retournera l'appel donnera des renseignements plus précis.

- Référer rapidement à la personne-ressource.

**Seuls le curé et/ou l'agent-e de pastorale
et/ou toute personne déléguée par le curé
est en mesure d'évaluer ce type de demande,
et de prendre les décisions qui s'imposent.**



**Il importe de bien prendre en note les coordonnées
de la personne qui demande:
prénom; nom; adresse; numéro de téléphone; courriel.**

Catéchuménat 911

À l'intention des curés et agent(e)s de pastorale et de toute personne déléguée par le curé pour suivre la démarche du candidat.

Traitement d'une demande en vue de la réception
d'un ou des sacrements de l'initiation chrétienne

Première étape : rencontre du candidat,
remplir le formulaire B-1 : Fiche de renseignements (voir formulaire en annexe)

Tout au long de l'année, des personnes nous sollicitent pour découvrir qui est Jésus-Christ ou directement pour demander à se préparer à recevoir les sacrements de l'initiation chrétienne : baptême, confirmation et eucharistie. Pour les accompagner, nous avons besoin de nous connaître mutuellement. Nous avons aussi besoin de conserver quelques informations les concernant pour assurer un bon suivi.

L'objectif de ce formulaire est de garder trace de la demande exprimée par la personne et de sa situation. **Il sera rempli par la personne qui accueille la demande (un prêtre ou un responsable local du catéchuménat)** lors des premières rencontres avant le commencement du cheminement.



Les premières rencontres sont l'occasion de découvrir les motivations de la personne et de présenter la démarche catéchuménale et les étapes vers les sacrements de l'initiation chrétienne. **Une copie de ce document sera transmise dès que possible au Service diocésain du Catéchuménat.**

Si l'accompagnement du candidat ne peut être réalisé dans votre paroisse, vous pouvez transmettre la demande au Service diocésain du Catéchuménat au :

514-931-7311 poste 253 ou catechumenat@diocesemontreal.org

2e étape : Prise en charge du candidat en paroisse: **Qui fait quoi?**

Les candidats âgés de 14 à 17 ans

La démarche d'initiation chrétienne s'effectue de façon adaptée et personnalisée par **la personne responsable de la formation à la vie chrétienne** des adolescents.

Si vous éprouvez des difficultés pour prendre en charge un candidat ou si vous désirez le faire, mais souhaitez quelques instruments de travail ou du soutien, **contactez l'Office de l'éducation à la foi.**

Les candidats âgés de 18 ans et plus

La démarche d'initiation chrétienne des adultes s'inspire d'un parcours dit **catéchuménal** en paroisse pris en charge par le **responsable du dossier du catéchuménat.**

Si vous éprouvez des difficultés pour prendre en charge un candidat ou si vous désirez le faire, mais souhaitez quelques instruments de travail ou du soutien, **contactez le Service diocésain du Catéchuménat.**

Selon le Code de droit canonique

Le baptême des adultes, au moins de ceux qui ont quatorze ans accomplis, sera déféré à l'évêque diocésain pour qu'il l'administre lui-même, s'il le juge opportun. Canon 863

Ce qui sous-entend que les jeunes âgés de 14 ans et plus qui se préparent au baptême sont invités à se présenter à l'appel décisif le 1^{er} dimanche du Carême.

Lexique d'une démarche catéchuménale

A l'intention du prêtre et/ou de la personne responsable du catéchuménat.

LES ADULTES EN CHEMINEMENT

Candidat-candidate au baptême : Adolescent (14-17 ans) ou adulte (18 ans et plus) qui demande à cheminer dans une démarche d'initiation chrétienne vers le baptême et les autres sacrements de l'initiation.

Catéchumène : Personne qui a fait son entrée en catéchuménat, premier rite officiel qui marque le début du parcours catéchuménal.

Confirmand : Tout baptisé adolescent (14-17 ans) ou adulte (18 ans et plus) qui entreprend un parcours en vue de compléter son initiation chrétienne par le sacrement de confirmation.

Élu (ou appelé) : Tout personne qui a franchi l'étape de l'appel décisif et qui se prépare, par les rites propres, à recevoir les sacrements de l'initiation chrétienne à la vigile pascale.

Néophyte : Toute personne nouvellement baptisée qui approfondit sa foi durant le temps de la mystagogie (temps pascal).

LES INTERVENANTS – INTERVENANTES

Personnel pastoral : Le curé à qui est confiée la charge d'une paroisse. Les agents et agentes de pastorale **ou encore toute personne référente nommée par le curé** ayant la responsabilité du catéchuménat dans la paroisse ou dans des paroisses regroupées.

Catéchète : Personne qui dispense la catéchèse tout au long du parcours catéchuménal.

Accompagnateur – accompagnatrice : Personne choisie par un membre du personnel pastoral, qui accompagne individuellement un candidat tout au long du parcours catéchuménal.

Groupe de soutien : Personnes croyantes et reconnues de la communauté chrétienne, qui représentent une paroisse, pour soutenir les candidats.

Le Service du catéchuménat diocésain : Personnel mandaté par l'archevêque de Montréal qui a la responsabilité de faciliter et de soutenir le service de catéchuménat offert dans les paroisses.

LES TEMPS

Pré-catéchuménat : Le 1^{er} temps du cheminement du candidat est celui de la 1^{ère} évangélisation aussi appelé pré-catéchuménat. Ce temps est là pour permettre d'entendre ce qui est nouveau de la part de Dieu dans sa vie. *Ce temps d'évangélisation est destiné à faire mûrir une véritable volonté de suivre le Christ.* **Rituel de l'initiation chrétienne des adultes n° 66.**

Catéchuménat : Période qui s'étend de l'entrée en catéchuménat jusqu'à l'appel décisif (1^{er} dimanche du Carême) et qui se caractérise par une préparation catéchétique approfondie.

Purification et illumination : Période de préparation dite « ultime », entre l'appel décisif et la réception des sacrements de l'initiation chrétienne, marquée par la célébration des trois scrutins et un approfondissement de la vie intérieure.

Mystagogie : Période qui suit le baptême (durant le temps pascal) et qui introduit les baptisés aux mystères chrétiens.

LES RITES

Entrée en catéchuménat: Célébration en paroisse qui marque le début du catéchuménat en présence du curé, des catéchètes et des accompagnateurs.

Voir formulaire B-2 en annexe.

Appel décisif: Célébration présidée par l'archevêque le premier dimanche du Carême, marquant le début de la préparation ultime qui correspond à cette période du Carême.

Voir formulaire B-3 en annexe.

Scrutins : Durant le temps de la préparation ultime, les catéchumènes participent normalement à 3 scrutins habituellement durant les messes dominicales, les 3^e, 4^e et 5^e dimanches du Carême. La communauté rassemblée prie le Seigneur afin que les catéchumènes aient la force et le courage de poursuivre leur cheminement.

LES SACREMENTS DE L'INITIATION

Baptême, Confirmation, Eucharistie sont habituellement célébrés en paroisse, lors de la Veillée Pascale. Les confirmations d'adultes relèvent de l'archevêque. Le droit canon prévoit que si la nécessité le requiert, l'évêque peut concéder la faculté de confirmer à un ou plusieurs prêtres déterminés (canon 884).

PARRAIN ET/OU MARRAINE DE BAPTÊME OU DE CONFIRMATION

Le rôle du parrain et/ou de la marraine (canon 872)

Son rôle en tant que représentant(e) de la communauté des croyants est d'appuyer le catéchumène dans sa démarche d'initiation chrétienne et de contribuer à sa persévérance dans la foi et la « vie chrétienne en accord avec son baptême ».

N.B. Sur le plan civil, le parrain et la marraine n'acquièrent aucune reconnaissance et ne contractent aucune obligation.

Conditions pour être parrain et/ou marraine (canon 874)

- Être désigné(e) par le candidat au baptême (ou ses parents/substituts).
- Avoir les aptitudes et l'intention de remplir ce rôle ; avoir 16 ans et plus, sauf exception.
- Être de foi catholique et avoir complété son initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie).
- Mener une vie cohérente à la foi de son baptême et ne pas être écarté de cette fonction par une peine canonique.
- Ne pas être le père ou la mère du candidat.

N.B. L'Église peut admettre un orthodoxe comme parrain/marraine en même temps qu'un parrain/marraine catholique.

Un baptisé non catholique ne sera admis qu'avec un parrain/marraine catholique, comme témoin du baptême et signera à ce titre (canon 874 §2).

Un non baptisé ne peut pas être admis comme témoin, encore moins comme parrain.

DEUX parrains ou DEUX marraines ? (canon 873)

Non. La norme de l'Église est précise : UN parrain ou UNE marraine ou UN parrain et UNE marraine.

DONC...

Le parrain/marraine n'est pas seulement une personne à qui l'on veut faire une politesse au passage ou qui nous appuiera matériellement. C'est un témoin et un compagnon de foi avec qui échanger, avancer et s'engager. Quelqu'un qui aide le candidat à intégrer sa foi au quotidien et à la vivre en lien avec une communauté chrétienne.

Annexe

Formulaire B1 – Fiche de renseignements

La fiche de renseignements doit être remplie le plus tôt possible par **la personne portant le dossier du catéchuménat et non la secrétaire**. Cette formule doit être remplie discrètement pour ne pas couper la qualité de la première rencontre pastorale. Une copie de cette fiche sera envoyée dès le début de la démarche au Service diocésain du catéchuménat. **Tout document doit comporter date et signature.**

Formulaire B2 – L'entrée en catéchuménat

Ce formulaire sera **rempli lors de la célébration de l'entrée en catéchuménat en deux exemplaires**, l'un restera à la paroisse dans le registre des baptêmes, le second sera transmis au Service diocésain du catéchuménat.

Une copie du **certificat de naissance** sera demandée à cette occasion pour remplir le formulaire avec les informations identiques à l'état civil. Cette étape établit déjà le candidat comme membre de l'Église et entraîne des responsabilités à son égard. **« Enfin, si un catéchumène meurt pendant son catéchuménat, il aura des funérailles chrétiennes ».**

Rituel de l'initiation chrétienne des adultes, p. 38

Formulaire B-3 – Célébration de l'appel décisif

Le formulaire pour l'appel décisif a pour objectif d'établir la liste des candidats et les présenter à notre évêque. **Ce formulaire sera signé par le prêtre. Quelques lignes du prêtre ou de l'accompagnateur peuvent compléter la présentation du candidat.**

Ce formulaire sera envoyé par courriel ou télécopieur au Service diocésain du catéchuménat.

Le Rituel insiste sur le discernement à opérer avant la célébration de l'appel décisif afin que l'Église n'appelle aux sacrements de l'initiation que les catéchumènes qu'elle juge aptes et qui sont décidés à les recevoir en connaissance de cause.

Guide pastoral du rituel de l'initiation chrétienne des adultes, p. 120 et 121

**Demande des sacrements de l'initiation chrétienne des adultes
FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

**À envoyer au Service diocésain du catéchuménat
catechumenat@diocesemontreal.org ou par télécopieur : 514-925-4323.**

Catéchuménat des adultes (après 18 ans)

Pour se préparer à recevoir le baptême, la confirmation et la communion, ou la confirmation.

Prénom usuel : _____ Autres prénoms : _____

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____

Sexe : _____ Profession : _____

Date et lieu de naissance (*voir état civil*) : _____

Adresse actuelle : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Nationalité/origine : _____

Statut de citoyenneté : _____

Religion antérieure : _____

Situation actuelle : célibataire fiancé(e) marié(e) veuf/veuve

autres (préciser) : _____

Mariage civil : oui non en projet

Mariage religieux : oui non en projet

La personne avait-elle contracté un précédent mariage? Oui non

Qu'est-ce qui a motivé cette demande des sacrements? _____

Personne portant le dossier du catéchuménat en paroisse : _____

Date de la première démarche en vue du baptême : _____

Date prévue pour le baptême : _____

Date de la première démarche pour l'eucharistie et la confirmation : _____

Paroisse : _____ Ville : _____

Nom et fonction de la personne qui a recueilli les renseignements : _____

Téléphone et courriel de cette personne : _____

Signature de la personne : _____

L'ENTRÉE EN CATÉCHUMÉNAT

**À envoyer le plus tôt possible au Service diocésain du catéchuménat
catechumenat@diocesemontreal.org ou par télécopieur : 514-925-4323.**

**** Un exemplaire de ce formulaire doit être gardé dans le registre des baptêmes de la paroisse.****

Diocèse de Montréal

Paroisse : _____ Année : _____

Le (date) : _____ Nom : _____

a été accueilli(e) dans la communauté chrétienne

par moi : _____ Prêtre diacre

INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE

Prénom(s) : _____

Nom : _____

Sexe : _____

Né(e) le _____ à _____

Fils – fille de _____

et de _____

(éventuellement époux – épouse de) _____

domicilié(e) à _____

*pour recevoir l'éducation de la foi de l'Église catholique et être acheminé(e) vers le baptême
par son (ou ses) catéchète(s) :*

et son accompagnateur ou accompagnatrice : _____

Dans la foi au Christ, nous signons ensemble :

Le prêtre : _____

L'accompagnateur : _____

ou le catéchète : _____

Le (la) catéchumène : _____

CÉLÉBRATION DE L'APPEL DECISIF

Demande à remplir par le curé et l'accompagnateur / accompagnatrice

À envoyer, 3 semaines avant l'appel décisif, par courriel au Service diocésain du catéchuménat : catechumenat@diocesemontreal.org ou par télécopieur : 514-925-4323

Prénom : _____

Nom : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Paroisse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Cheminement

A fait son entrée en catéchuménat le _____ à _____

Sa démarche de foi a été accompagnée par : _____

Téléphone : _____

Signature de l'accompagnateur / accompagnatrice : _____

Signature du curé : _____

Date : _____

Très important !

Les demandes de délégation pour la célébration du baptême et/ou de la confirmation, de même que les demandes d'entrée en pleine communion, doivent être faites auprès de la Chancellerie. Les formulaires du présent document ne remplacent pas ces demandes.

Chancellerie : 514-931-7311, poste 245

ou

serviceschancellerie@diocesemontreal.org